

Édition du 13 juillet 2020

OFSP-Bulletin 29/2020

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

www.ofsp-coronavirus.ch



Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique CH-3003 Berne (Suisse) www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique CH-3003 Berne Téléphone 058 463 87 79 drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG Wölflistrasse 1 CH-3001 Berne Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications CH-3003 Berne Téléphone 058 465 5050 Fax 058 465 50 58 verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matiére de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin : www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
Voici comment nous protéger: www.ofsp-coronavirus.ch	
Maladies transmises par les tiques — Situation en Suisse	9
Vol d'ordonnances	15

Déclarations des maladies infectieuses Situation à la fin de la 27° semaine (07.07.2020)°

- Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées: cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.
- Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella.
- N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.
- Femmes enceintes et nouveau-nés.
- Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.
- Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.
- Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.
- Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 27° semaine (07.07.2020)°

	S 2020	emaine 2 2019	7 2018	Derniè 2020	res 4 sem 2019	aines 2018	Derniè 2020	r es 52 se r 2019	maines 2018	Depu 2020	i s début a 2019	innée 2018
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive		3 1.80	5 3.00	2 0.30	6 0.90	9 1.40	95 1.10	133 1.60	140 1.60	52 1.20	81 1.80	86 1.90
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers ^b		6 3.60	3 1.80	3 0.40	10 1.50	10 1.50	11803 137.50	13687 159.50	15001 174.80	11328 254.20	1 3293 298.30	13592 305.00
Légionellose	17 10.30	16 9.70	16 9.70	45 6.80	49 7.40	93 14.10	522 6.10	522 6.10	597 7.00	181 4.10	240 5.40	285 6.40
Méningocoques: maladie invasive				2 0.30	1 0.20	2 0.30	36 0.40	48 0.60	51 0.60	15 0.30	22 0.50	37 0.80
Pneumocoques: maladie invasive	9 5.40	6 3.60	6 3.60	24 3.60	39 5.90	32 4.80	676 7.90	884 10.30	982 11.40	395 8.90	592 13.30	674 15.10
Rougeole		2 1.20	1 0.60		2 0.30	2 0.30	51 0.60	228 2.70	63 0.70	35 0.80	205 4.60	25 0.60
Rubéole°					1 0.20			1 0.01	2 0.02		1 0.02	2 0.04
Rubéole, materno-fœtale ^d												
Tuberculose	3 1.80	8 4.80	10 6.10	22 3.30	34 5.20	38 5.80	388 4.50	443 5.20	534 6.20	199 4.50	241 5.40	308 6.90
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	167 101.20	197 119.40	253 153.30	617 93.40	683 103.40	796 120.60	6480 75.50	7651 89.10	7316 85.20	2422 54.40	3248 72.90	3270 73.40
Hépatite A	2 1.20	1 0.60		8 1.20	11 1.70	3 0.40	92 1.10	101 1.20	90 1.00	52 1.20	38 0.80	41 0.90
Hépatite E		9 5.40	3 1.80	5 0.80	17 2.60	7 1.10	85 1.00	111 1.30	33 0.40	43 1.00	71 1.60	33 0.70
Infection à E. coli entérohémorragique	18 10.90	18 10.90	27 16.40	77 11.70	215 32.60	75 11.40	919 10.70	1007 11.70	777 9.00	299 6.70	511 11.50	345 7.70
Listériose		0.60	0.60	3 0.40	4 0.60	5 0.80	55 0.60	42 0.50	50 0.60	37 0.80	18 0.40	30 0.70
Salmonellose, S. typhi/ paratyphi	0.60			1 0.20		2 0.30	23 0.30	19 0.20	28 0.30	11 0.20	9 0.20	13 0.30
Salmonellose, autres	18 10.90	35 21.20	23 13.90	85 12.90	114 17.30	101 15.30	1390 16.20	1488 17.30	1843 21.50	427 9.60	587 13.20	577 13.00
Shigellose	2 1.20	5 3.00	4 2.40	3 0.40	13 2.00	22 3.30	1 74 2.00	242 2.80	168 2.00	47 1.00	89 2.00	96 2.20

	S 2020	emaine 2 ° 2019	7 2018	Derniè 2020	res 4 sem 2019	aines 2018	Dernièr 2020	es 52 ser 2019	maines 2018	Depui 2020	i s début a 2019	nnée 2018
Transmission par du sang	ou sexuell	е										
Chlamydiose	176 106.60	241 146.00	234 141.80	888 134.50	959 145.20	925 140.10	11800 137.50	11584 135.00	11070 129.00	5617 126.00	6227 139.70	5792 130.00
Gonorrhée°	52 31.50	73 44.20	46 27.90	212 32.10	304 46.00	233 35.30	3578 41.70	3547 41.30	2645 30.80	1633 36.60	1972 44.20	1 36 1 30.50
Hépatite B, aiguë					2 0.30	2 0.30	20 0.20	29 0.30	43 0.50	6 0.10	14 0.30	19 0.40
Hépatite B, total déclarations	7	21	29	77	83	107	1010	1117	1255	498	584	670
Hépatite C, aiguë					1 0.20	3 0.40	12 0.10	28 0.30	36 0.40	2 0.04	17 0.40	18 0.40
Hépatite C, total déclarations	21	7	32	77	62	117	933	1080	1388	435	531	738
Infection à VIH	5 3.00	10 6.10	6 3.60	30 4.50	45 6.80	30 4.50	357 4.20	418 4.90	419 4.90	150 3.40	223 5.00	212 4.80
Sida			3 1.80	0.30	6 0.90	1.20	71 0.80	77 0.90	71 0.80	27 0.60	37 0.80	38 0.80
Syphilis, stades précoces ^f		9 5.40	18 10.90	12 1.80	43 6.50	69 10.40	634 7.40	631 7.40	322 3.80	262 5.90	353 7.90	322 7.20
Syphilis, total ^g		14 8.50	26 15.80	15 2.30	79 12.00	93 14.10	877 10.20	939 10.90	950 11.10	351 7.90	509 11.40	497 11.20
Zoonoses et autres malad	ies transm	ises par (des vecte	eurs								
Brucellose			2 1.20	3 0.40	1 0.20	2 0.30	10 0.10	5 0.06	7 0.08	6 0.10	3 0.07	3 0.07
Chikungunya		2 1.20			2 0.30		28 0.30	26 0.30	8 0.09	10 0.20	23 0.50	2 0.04
Dengue		2 1.20	3 1.80	1 0.20	11 1.70	6 0.90	206 2.40	184 2.10	172 2.00	60 1.40	110 2.50	97 2.20
Encéphalite à tiques	18 10.90	18 10.90	34 20.60	124 18.80	59 8.90	110 16.70	380 4.40	282 3.30	359 4.20	215 4.80	97 2.20	190 4.30
Fièvre du Nil occidental							0.01					
Fièvre jaune									0.01			0.02
Fièvre Q	3 1.80	2 1.20	2 1.20	5 0.80	7 1.10	7 1.10	66 0.80	90	50 0.60	31 0.70	67 1.50	30 0.70
Infection à Hantavirus								0.01	0.01			
Infection à virus Zika							0.01		12 0.10			0.07
Paludisme		2 1.20	3 1.80	0.30	11 1.70	13 2.00	233 2.70	272 3.20	324 3.80	79 1.80	132 3.00	153 3.40
Trichinellose				0.20			5 0.06		0.01	0.07		
Tularémie	0.60	4 2.40	7 4.20	8 1.20	13 2.00	19 2.90	140 1.60	109 1.30	143 1.70	35 0.80	43 1.00	55 1.20
Autres déclarations												
Botulisme												
Diphtérie ^h							3 0.03	5 0.06	2 0.02	1 0.02		
Maladie de Creutzfeldt-Jakob		0.60			1 0.20		10 0.10	24 0.30	13 0.20	3 0.07	10 0.20	5 0.10
Tétanos												

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 3.7.2020 et incidence pour 1000 consultations (N/10³) Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine		24	25		26		27		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oreillons	0	0	1	0.1	0	0	0	0	0.3	0
Coqueluche	2	0.2	0	0	0	0	0	0	0.5	0.1
Piqûre de tiques	28	2.2	37	2.9	41	3.3	33	3.0	34.8	2.9
Borréliose de Lyme	13	1.0	26	2.0	23	1.9	26	2.4	22	1.8
Herpès zoster	9	0.7	16	1.2	11	0.9	4	0.4	10	0.8
Névralgies post-zostériennes	3	0.2	1	0.1	1	0.1	4	0.4	2.3	0.2
Médecins déclarants	165		161		159		140		156.3	

La pandémie actuelle de COVID-19 influence la collecte de données auprès des médecins de famille. La situation actuelle modifie le comportement de consultation médicale des personnes malades, ce qui doit être pris en compte lors de l'interprétation des données. Les données sont donc peu représentatives pour tous les thèmes de déclaration. Cela concerne particulièrement la grippe, car, en plus, les symptômes de la grippe et du COVID-19 sont très similaires. Les chiffres de COVID-19 résultant de la surveillance Sentinella figurent dans le rapport sur les cas suspects déclarés sur le site de l'OFSP (https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html).



À partir de maintenant :

le masque est obligatoire dans les transports publics



Les masques sont cruciaux dans les transports publics, car :

- Il n'est pas toujours possible de garder la distance nécessaire.
 - Les rassemblements augmentent le risque de propagation.
- Il est souvent impossible de retracer les chaînes de transmission (traçage des contacts).

Pas de masque obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et pour les personnes qui ne peuvent pas en porter pour des raisons de santé.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra Bundesamt für Gesundheit BAG Office fédéral de la santé publique OFSP Ufficio federale della sanità pubblica UFSP Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Gemeinsam mit Verantwortung und Solidarität.



Ensemble, responsables et solidaires

Insieme, responsabili e solidali.

Ensemble contre le nouveau coronavirus. Informations sur ofsp-coronavirus.ch



Maladies transmises par les tiques -

Situation en Suisse

2 juillet 2020 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. D'avril (2020: mai) à octobre, l'OFSP publie chaque première moitié du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), de tularémie transmise par les tiques, ainsi qu'une estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose. Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques, qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 100 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois de juin de cette année.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis l'année 2000, entre 24 et 206 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois de juin de l'année en cours, 198 cas avaient été enregistrés (figure 2). Cela correspond au 2^e rang depuis l'année 2000.

Figure 1 Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020: situation fin du mois de juin)

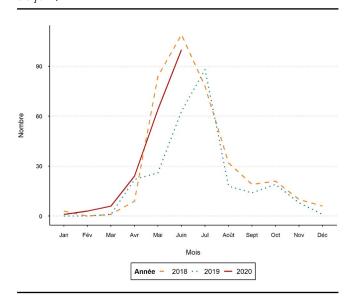


Figure 2 Nombre de cas de FSME, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2000–2020 (situation fin du mois de juin)

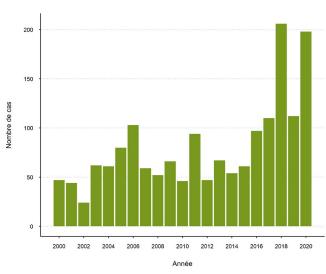


Figure 3 Nombre de cas de tularémie par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020: situation fin du mois de juin)

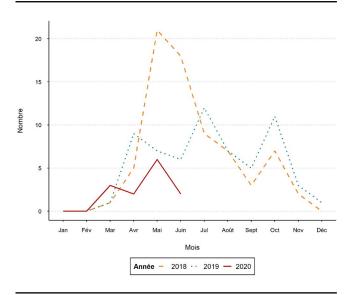
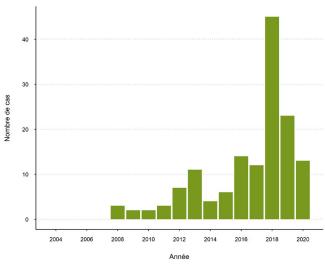


Figure 4 Nombre de cas de tularémie, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2004–2020 (situation fin du mois de juin)



Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à l'exposition. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique est vraisemblablement à l'origine de la maladie. Cela représente en moyenne 61% des cas annuels. Dans les autres cas, l'exposition à la maladie est soit inconnue, soit due à un contact avec des animaux sauvages, par exemple lors de la chasse. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, dans les grandes lignes, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 3). Deux cas ont été enregistrés au mois de juin.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 4). Depuis 2004, entre zéro et 45 cas ont été déclarés pendant la même période. Ce nombre augmente au fil des années. À la fin du mois de juin de l'année en cours, 13 cas avaient été enregistrés (figure 4). Cela correspond au 4e rang depuis l'année 2000.

11

Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqure de tique ou pour un cas de borréliose

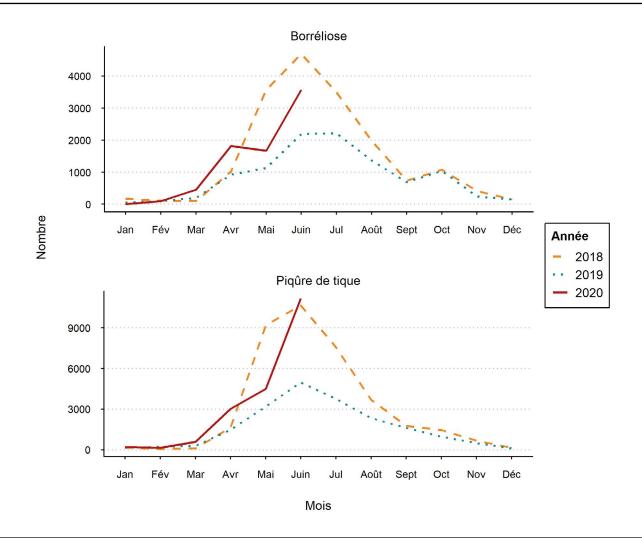
En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de pigûres de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une pigûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse. Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales pour des pigûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 5).

De janvier à fin juin, on estime à 20 000 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 8000 celui des cas de borréliose aiguë (figure 6). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

Appel à la prévention

Le rapport ci-dessus montre que cette année encore, un nombre important de piqûres et de maladies transmises par les tiques ont été déclarées. Il est important de diffuser largement les messages de prévention. Veuillez vous référer à l'adresse www.bag.admin.ch/maladies-transmissibles-tiques et aux liens et documents fournis au bas de cette page. Le Centre national de référence pour les maladies transmises par les tiques (CNRT) met également un flyer à disposition et l'application gratuite pour smartphone «Tiques» (iOS ou Android), développée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), offre aux utilisateurs des cartes et des conseils utiles.

Figure 5 Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2018-2020 (2020: situation fin du mois de juin)



Évaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison d'une piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

L'estimation du nombre de borréliose, ainsi que les cas de FSME correspondent aux valeurs moyennes des années précédentes. Les cas de tularémie ont eu tendance à augmenter au fil des ans. Cependant, cette année, leur nombre est inférieur à celui de l'année dernière. Le nombre de visites chez le médecin de famille en raison d'une piqûre de tique semble être plus élevé cette année que les années précédentes, mais inférieur à celui de 2018.

Vaccination contre la méningo-encéphalite à tique (FSME)

Il est probable que les conditions météorologiques favorables ont orienté bon nombre de personnes vers des activités de loisirs en plein air, compatibles avec les règles de maintien de la distance recommandée en cette période de pandémie de COVID-19 (www.ofsp-coronavirus.ch). Parallèlement, la crise sanitaire a potentiellement eu des effets indirects pendant quelques semaines sur l'accès à la vaccination (obligation de reporter les interventions non urgentes) et sur la disposition des personnes à se faire vacciner (crainte d'être infectées lors d'une consultation).

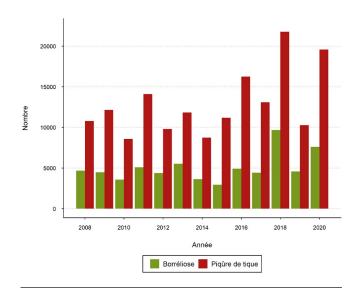
La vaccination contre la FSME est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de six ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque (tous les cantons sauf ceux de Genève et du Tessin). La vaccination des enfants de un à cinq ans doit être évaluée au cas par cas.

Les vaccinations contre la FSME ainsi que les rappels éventuellement reportés devraient être rattrapés aussi rapidement que possible selon le schéma recommandé dans le <u>Plan de vaccination 2020</u> (cf. 19). Quant à la fiche d'information relative à la vaccination contre la FSME de la Commission fédérale de vaccination et de l'OFSP, elle peut être téléchargée ou commandée à partir de la page Internet <u>www.bag.admin.ch/fsme-fr.</u>

Contact

Office fédéral de la santé publique Unité de direction Santé publique Division Maladies transmissibles Téléphone: 058 463 87 06

Figure 6
Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2020 (situation fin du mois de juin)



« Utiliser les antibiotiques avec parcimonie – pour qu'ils restent efficaces pour l'homme et l'animal. »







Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	Nº de bloc	Ordonnances nºs
Berne		8605019
Lucerne		8535301-8535325
Thurgovie		7206823
		7206824
		7206825
Zurich		7770880

CH-3003 Bern Post CH AG О.

OFSP-Bulletin $\frac{209/202}{200}$